

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-12-1-2

Séance du vendredi 25 septembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### CONGRES DE L'ASSOCIATION NATIONALE POUR L'HOMOEOPATHIE ODONTO- STOMATOLOGIQUE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2008-5-1-6 des 11 et 12 décembre 2008 relative aux interventions diverses au titre de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

attribue une subvention de 1 000 € à l'Association ARDENT, pour l'organisation du 19<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Nationale Pour l'Homoeopathie Odonto-Stomatologique, les 10, 11 et 12 décembre 2009 à MUNSTER.

Ce montant est à prélever sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 021, opération 2009-J718-9999.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions